

## Ann Cavoukian, Ph.D., nommée pour un troisième mandat au poste de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, établit de nouvelles priorités

TORONTO – L'Assemblée législative a nommé aujourd'hui M<sup>me</sup> Ann Cavoukian, Ph.D., pour un troisième mandat en tant que commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario.

« Je tiens à remercier sincèrement les députés de leur solide appui, a dit la commissaire. C'est un grand honneur pour moi d'occuper le poste de commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario. »

« Il y a cinq ans, quand mon mandat a été renouvelé, j'ai affirmé que nous traversons des changements profonds dans les domaines de la protection de la vie privée et de l'accès aux renseignements que détiennent les différents ordres de gouvernement. De nos jours, ces changements s'accroissent. La technologie, source de nombreux écueils, peut également donner lieu à la création de solutions novatrices, notamment au chapitre de la protection de la vie privée. Je continuerai d'insister sur la nécessité d'intégrer la protection de la vie privée dans les technologies de l'information dès les premières étapes de leur conception. Je suis impatiente de relever ce défi; j'ai en tête une foule de nouvelles idées à mettre en œuvre. »

La commissaire mettra l'accent sur la *protection intégrée de la vie privée*, un concept qu'elle a élaboré dans les années 1990, lorsqu'elle a entrepris une campagne visant à faire appel à la technologie pour *protéger* la vie privée, et non pour la menacer.

La *protection intégrée de la vie privée*, ça veut dire quoi? C'est être proactif; idéalement, c'est accorder la priorité à la protection de la vie privée, avant d'envisager l'adoption de politiques ou de règlements. Ceux-ci, en raison de leur nature, ont tendance à être réactifs; dans la plupart des cas, ils sont adoptés lorsque des problèmes ont déjà surgi. « Nous devons intégrer les solutions dès le départ, et non après, lorsqu'il y a déjà eu des atteintes à la vie privée », a précisé la commissaire.

La commissaire a toujours soutenu que la protection de la vie privée fait partie des assises fondamentales d'une société libre et démocratique. Sur le droit d'exercer un contrôle sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de renseignements qui nous concernent reposent nos autres libertés. Il ne faut donc pas oublier qu'il s'agit en bout de ligne d'une question de liberté. La vie privée ne peut jamais être tenue pour acquise, et grâce à la *protection intégrée de la vie privée*, elle ne sera pas qu'un simple détail, auquel on pense uniquement lorsque cela nous convient.

« Je collaborerai avec tous les intervenants du secteur de la santé pour assurer l'implantation de dossiers électroniques de santé efficaces qui protègent la vie privée », a ajouté la commissaire. Les systèmes électroniques qui consignent des renseignements personnels sur la santé comportent maints avantages pour les praticiens et les patients; ainsi, ils améliorent la prise de décisions cliniques et permettent un diagnostic et un traitement plus efficaces. Cependant, les répercussions qu'ils peuvent avoir sur la vie privée doivent être réduites au minimum au moment de leur conception et de leur mise en œuvre.

Pendant son nouveau mandat, M<sup>me</sup> Cavoukian fera également la promotion de la transparence et de la responsabilisation. « Je recommanderai fortement au gouvernement provincial et aux administrations locales d'être très proactifs et d'élaborer des mécanismes de **divulgation systématique** prévoyant l'affichage sur leurs sites Web de documents généraux, qu'il s'agisse d'ordres du jour de réunions ou de comptes de frais », a dit la commissaire.

La commissaire à l'information et à la protection de la vie privée est nommée par l'Assemblée législative de l'Ontario, dont elle relève, et est indépendante du gouvernement au pouvoir. Son mandat consiste notamment à surveiller l'application des dispositions sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé*, qui s'applique aux dépositaires de renseignements sur la santé du secteur public et du secteur privé, ainsi qu'à informer le public sur des questions touchant l'accès à l'information et la protection de la vie privée.

*Renseignements aux médias :*

Bob Spence  
Coordonnateur des communications  
**Ligne directe :** 416 326-3939  
**Cellulaire :** 416 873-9746  
**Sans frais :** 1 800 387-0073  
[bob.spence@ipc.on.ca](mailto:bob.spence@ipc.on.ca)